

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 20



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°22-2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PĒTEL, Maire.

Convocation en date du
16 mai 2023
Affichée et publiée sur
le site internet de la

ville le 16 mai 2023

PRESENTS:

M. PETEL Yann, Maire, Mme LE BELLEC Florence, Mme PODEVIN Cécile, Mme BINEAU Pierrette, M. CARRIOL Patrice, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. GOUJON Jean-Marie, Mme WELLNER Valérie, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC Yannick, Mme CARRIOL Pauline, M. MARTINEZ René, Mme SEJOURNE Jeannine, M. COPEL Philippe.

Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 23 mai 2023 au 23 juin 2023

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES:

M. RANCHER Jacques ayant donné pouvoir à M. LORIN Pierre
M. GARIN Bertrand ayant donné pouvoir à M. CATHELOT Jean-Philippe
Mme BADIER Aline ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice
Mme THELLIEZ Aude ayant donné pouvoir à M. LE GOUELLEC Yannick
Mme PETEL Brigitte ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann
Mme LALANNE Bernadette ayant donné pouvoir à Mme SEJOURNE Jeannine

Conseillers En exercice: 29 Présents:17 Votants:23

ABSENTS:

M. ROUGER Philippe Mme TAVERNIER Brigitte M. MICHAUT Ange M. SERRE Jean-Philippe

M. BOLENGU Julien
M. DAL ZOTTO Alain

Secrétaire de séance : Mme COURTINE Bénédicte

OBJET: Budget primitif 2023 rectificatif

VU l'article 5217-12-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU le Débat d'Orientation Budgétaire acté en Conseil Municipal le 6 mars 2023,

VU la Commission Finances réunie le 27 mars 2023

VU le Budget Primitif 2023 adopté le 3 avril 2023

VU le courriel de Monsieur le Comptable Public du 10 mai 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES en avoir délibéré, à l'unanimité

ANNULE la délibération n° 13-2023du 03 avril 2023 approuvant le budget primitif 2023,

APPROUVE le Budget Primitif 2023 rectifié de la commune, arrêté tant en recettes qu'en dépenses aux sommes suivantes :

Délibération 2/5- feuillet 1/2

Mairie de Saint-Germain-lès-Corbeil 2 route de Lieusaint – 91250

Département de l'ESSONNE

Tél.: **01 69 89 70 70** Fax: **01 60 75 01 91** Courriel: **contact@sglc.fr** Section de fonctionnement: 9 042 282,00 €

Section d'investissement: 3 162 388,00 €

REÇU EN PREFECTURE le 26/05/2023 Application agréée E-legalite.com

9 DE-091-219105533-20230522-DEL 22 2023

DIT que la notice explicative de la présente délibération fera office de présentation brève et synthétique du budget et sera publiée dans les mêmes conditions.

AUTORISE le maire ou son représentant à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel à hauteur de 7,5 % des dépenses réelles de la section,

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet du Département de l'Essonne.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Vice-président en charge de la politique sportive

de Grand Paris Sud,

Le secrétaire de séance

Délibération 2/5- feuillet 2/2